



Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°51-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre (27/09/2022)

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| Etaient Présents : (23) | Adeline ROLDAO-MARTINS Sandrine FILLASTRE Eric GUEDON Laurent CARLIER Sylvie DUPOUY Laëtitia ALAPHILIPPE Djey Di KAMARA | Didier WROBLEWSKI Fabrice LIEGAUX Ahmed LAFRIZI Josette DAMBREVILLE Amadou SENE Daniel BENAGOU | Maryse GUILBERT Nadine RACAULT Marina CAMAGNA Eric SZWEC Annie PANNIER Christine SEDE | François VARLET Michel RAES Jean-Jacques BIZERAY Géraldine PEUCHET Anthony ARCIERO Nelly GICQUEL |
|--|---|---|--|---|

Absents représentés : Mme RACAULT donne pouvoir à Mme FILLASTRE ; Mme DUPOUY donne pouvoir à Mme PEUCHET ; M. SENE donne pouvoir à M. LAFRIZI ; Mme GICQUEL donne pouvoir à M. ARCIERO

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Géraldine PEUCHET

Modification des statuts du Syndicat (SMDEGTVO devient SDEVO)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du SMDEGTVO, Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO).

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré **le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** les statuts modifiés, comme suit :
 - Article 1 : modification du nom, SDEVO
 - Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
 - Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
 - Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
 - Article 14 : remplacement des précédents statuts.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS

A. ROLDAO-MARTINS